

**Reconnaissance rapide sur l'impact des restrictions à l'exportation
des céréales en 2008 au Mali**

**Réalisée par :Salifou B. DIARRA, Coordinateur de l'Observatoire du
Marché Agricole (OMA) en collaboration avec Dr.Niama Nango
DEMBELE Chef Projet Mobilisation des Initiatives en Matière de
Sécurité Alimentaire (PROMISAM)**

Août 2008

I. Introduction

La production céréalière est en nette augmentation depuis la dernière crise 2004/05. Ces hausses ont concerné aussi bien le riz que les céréales sèches. On relève ainsi un accroissement moyen de 5,4% l'an de la production de riz entre 2001/02 et 2007/08. Quant aux céréales sèches, ce taux d'accroissement au cours de la période indiquée s'établit à deux chiffres avec 11,3%. Cette bonne performance des productions céréalières a permis au Mali de dégager des excédents de production pendant les deux dernières campagnes. C'est le cas pour le Burkina Faso également qui est largement excédentaire pendant les deux dernières campagnes.

Contrairement à ces deux pays, le Sénégal, la Mauritanie et le Niger connaissent des déficits plus ou moins importants, selon les années. Ces pays constituent donc les principaux marchés pour les excédents du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire principalement en ce qui concerne le maïs. Il faut mentionner ici le rôle important que joue la position de déficit ou d'excédent du Nigeria dans la dynamique des échanges céréaliers dans la sous région. Il en est de même pour le Bénin, le Ghana et le Togo qui sont demandeurs ou fournisseurs de maïs principalement selon les campagnes.

Malgré l'existence d'excédent pendant les deux dernières campagnes, le Mali et le Burkina ont interdit les exportations de céréales au cours de cette campagne, suite à la hausse importante des prix des produits alimentaires enregistrée dans le monde. Ces restrictions aux exportations visent à contenir les hausses de prix à la consommation dans ces pays. La présente note examine les conséquences des mesures d'interdiction d'exportation de céréales mises en œuvre au Mali sur les échanges avec les voisins. Elle commence d'abord par une présentation de la méthode de collecte des renseignements auprès des principaux acteurs. La note analyse ensuite l'impact des interdictions sur les prix de vente de grossistes au Mali, les flux de produits, les coûts de transaction et les stratégies des acteurs. Elle se termine par une conclusion sur l'analyse de l'impact.

II. Méthode de collecte des renseignements

La collecte des renseignements s'est opérée à travers des visites de terrains auprès des opérateurs (Cf. Liste en annexe) céréaliers dans les localités de Sikasso, Koutiala, Bla, Ségou, Niono et Nara. Il s'est agi de s'enquérir à ces niveaux des effets des mesures d'interdiction des exportations sur le mouvement des stocks ainsi que les surcoûts éventuels entraînés par ces mesures.

Les directions régionales et locales des transports ont été également visitées en vue de la collecte des mouvements des céréales, des véhicules partant des différentes régions.

Ces statistiques ont été complétées par celles collectées par les Unités Locales de Collecte et de Diffusion (ULCD) de l'OMA sur les flux sortants des céréales. Enfin, la base de données de l'OMA ainsi que les prix collectés au niveau des systèmes d'information des pays concernés ont été utilisés pour mieux comprendre les motivations et incitations des acteurs à exporter malgré les mesures d'interdiction édictées par les autorités administratives.

III. Evolution comparée des prix au Mali et ses voisins importateurs

Tableau I : Evolution des Prix de gros du Maïs à Koutiala entre 2007 et 2008

Mois	2006/07		2007/08		% Variation Prix Gros
	Prix Gros	Prix Cons	Prix Gros	Prix Cons	
Janvier	70	75	98	103	40
Février	75	80	97	105	29
Mars	75	80	101	106	35
Avril	75	80	106	112	41-
Mai	76	81	118	124	55
Juin	77,5	83	137	143	77

Source : Observatoire du Marché Agricole (OMA)

Par rapport à 2007, les prix de gros à la vente qui sont aussi les prix à l'exportation sont en nette augmentation en 2008. La plus faible augmentation au cours de la période a été observée en Février à 29%, tandis que la plus forte hausse est intervenue en Juin à 77%. Les mouvements de hausse de prix de 2008 par rapport à 2007 sont liés aux différentes phases des mesures d'interdiction des exportations. En effet, les mesures d'interdiction sont intervenues au début de la campagne et se sont traduites par une relative stabilité des prix entre Janvier et Mars 2008. Cette stabilité relative des prix consécutive à l'arrêt des exportations, a entraîné une hausse des stocks commerçants à Koutiala et à Sikasso estimés à près de 10.000 Tonnes de maïs¹.

Le même constat a été fait à Niono où l'interdiction d'exporter a conduit à un arrêt brutal des exportations de mil sur la Mauritanie, occasionnant un stock de près de 200 Tonnes de mil chez un opérateur. Par ailleurs, la saisie des camions de mil des opérateurs mauritaniens dans les cercles de Niono et de Kayes ont dissuadé les Mauritaniens de s'approvisionner à partir du Mali. En plus la forte subvention des produits de substitution aux céréales maliennes, a réduit la compétitivité des exportations de mil sur la Mauritanie.

Les mesures d'interdiction d'exporter semblent avoir entraîné une instabilité des prix grossistes à la vente en 2008 à Koutiala par rapport à 2007 (Cf. Tableau I). Il en est de même pour les prix à la consommation qui sont restés stables au début de la mise en vigueur de l'interdiction, avant de connaître des hausses successives dues à la reprise des exportations. Il faut remarquer que les prix de gros à la vente et les prix à la consommation évoluent de la même manière à Koutiala.

¹ Le chiffre de 10.000 Tonnes a été communiqué lors d'interviews avec les opérateurs de Koutiala et Sikasso au mois de Février 2008, lors d'une mission de prospection des marchés effectuée par Dr. Nango DEMBELE et Salifou B. DIARRRA.

IV. Les flux de produits céréaliers

On distingue deux périodes dans le mouvement des céréales entre le Mali et ses voisins. La première période couvre les mois d'octobre 2007 à Janvier 2008, correspondant aux premières mises en marché des nouvelles récoltes. C'est la période avant les mesures d'interdiction d'exportation où les opérateurs mauritaniens sont habituellement les seuls étrangers en dehors des maliens à opérer sur les marchés maliens. La deuxième période correspond à la mise en vigueur des mesures d'interdiction à partir de Février 2008. Paradoxalement, c'est au cours de cette période où les flux sont devenus plus actifs entre le Mali et le Niger d'une part, et entre le Mali et le Sénégal d'autre part. Par contre les exportations vers la Mauritanie ont pratiquement cessé pendant cette deuxième période. Il faut noter qu'à Nara, l'Administration locale et les opérateurs se sont mis d'accord sur un délai pour permettre l'exportation des stocks accumulés en prévisions de la demande mauritanienne. Ceci a évité aux exportateurs de Nara d'accumuler des stocks involontaires.

Sur l'axe Sikasso (Mali) – Dakar (Sénégal), les flux ont fortement augmenté en 2008 par rapport à l'année 2007, malgré les mesures d'interdiction d'exportation. En effet, les quantités de maïs exportées de la région de Sikasso (Mali) vers le Sénégal sont passées de 1880 Tonnes en 2007 à 6047 Tonnes en 2008 pour le premier semestre, soit une augmentation de 222% (Cf. Tableau II). Il faut noter que les échanges entre le Sénégal et le Mali ont fortement augmenté depuis la construction de la route il y a trois à quatre ans.

Tableau II : Flux du Maïs (en Tonnes) en 2007 et 2008.

Période	Sikasso Sénégal	Sikasso Niger	Sikasso Mauritanie
Janvier Juillet 2007	1880	-	-
Janvier Juillet 2008	6047	495	255
Ecart en %	+222	-	-

Source : Direction Régionale des Transports de Sikasso et statistiques d'exportations de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA)

Depuis 1999, suite à la première Conférence sur les Perspectives Agricoles en Afrique de l'Ouest, il a été créé des nouveaux axes de commercialisation entre le Niger et ses voisins, dont le plus important est Kantchari (Burkina Faso) – Niamey (Niger). Cet axe permet la desserte du Niger en céréales sèches en provenance du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana du Mali et du Togo. Ainsi pour 2008, les quantités de maïs transigées sur cet axe sont en augmentation, passant de 8384 Tonnes en 2007, à 10810 Tonnes, soit une augmentation de 29%. Il faut noter que la totalité des 10810 Tonnes de maïs importées sur cet axe vient du Mali et de la Côte d'Ivoire. En effet, les entretiens avec les opérateurs nigériens indiquent que le

Niger exporte cette année le maïs du Mali et de la Côte d'Ivoire sur le Bénin et le Togo.

**Tableau III : Importations de maïs au Niger
Axe Kantchari (BF) – Niamey (Niger)**

Période	Maïs
Janvier Juillet 2007	8.384
Janvier Juillet 2008	10.810
Ecart en %	+29

Source : Système d'Information du Marché Agricole du Niger, Août 2008.

Contrairement au maïs, les exportations de mil sont en recul par rapport à l'année 2007, sauf sur l'axe Sikasso (Mali) – Niamey (Niger). Ainsi, les exportations sont passées de 590 Tonnes entre Juin et Juillet 2007 à 430 Tonnes en 2008 à la même période, sur l'axe Sikasso (Mali)- RCI, soit une baisse de 27%. Sur l'axe Niono/Nara – Mauritanie, ces exportations sont passées de 2233,25 Tonnes en 2007 à 1380,4 Tonnes en 2008, soit 38% de baisse. Sur l'axe Sikasso (Mali) – Niger, on observe une augmentation des flux, avec 520 Tonnes exportées entre Juin et Juillet cette année contre 190 Tonnes en 2007, soit 174% (Cf. Tableau IV).

Tableau IV : Flux du Mil (en Tonnes)

Période	Sikasso Côte d'Ivoire	Sikasso Niger	Niono/Nara-Mauritanie
Janvier Juillet 2007	590	190	2233,25
Janvier Juillet 2008	430	520	1380,4
Ecart en %	-27	+174	-38

Source : Direction Régionale des Transports de Sikasso et statistiques d'exportations de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA)

V. Coûts de Transaction et Stratégies des acteurs

Le constat fait sur le terrain auprès des opérateurs révèle que les mesures d'interdiction des exportations ont surtout eu comme effet d'augmenter les coûts de transaction. Ainsi, les coûts de transaction qui étaient de 60.000 Fcfa par camion de 60 à 80 Tonnes quand les intentions d'exportation étaient disponibles, à 500.000 Fcfa sans intentions d'exportations² sur les différents axes frontaliers. Il faut dire que les 500.000 Fcfa ne prennent pas en compte les autres frais payés après la frontière du Mali.

² Il faut noter que les intentions d'exportation ou d'importation sont des documents officiels autorisant les opérations d'exportation ou d'importation.

Tableau V : Coûts de transaction et écarts entre Prix de Vente Grossistes Sikasso et prix Consommation à Dakar et Niamey

Rubriques	Mali Niger (Fcfa/kg)	Mali Sénégal (Fcfa/kg)
Transports	19	21,2
Autres frais	6,2	6,2
Total Frais	26	27,5
Ecart de prix en Fcfa le kilo	86,4	94,75

Source : OMA et calcul des auteurs à partir des données fournies par les opérateurs

Il ressort de l'analyse du Tableau V que les incitations à exporter existent toujours entre le Mali et le Sénégal d'une part, et entre le Mali et le Niger d'autre part. En effet, le total des coûts de transaction et de transport est de 26 Fcfa par kilo pour les céréales rendues à Niamey, contre un écart de 86,4 Fcfa par kilogramme entre le prix à la consommation à Niamey et le prix de vente grossiste à Sikasso pour le maïs. Ces chiffres donnent une marge de 60,4 Fcfa par kilogramme pour l'importateur et le détaillant nigériens.

Pour le Sénégal, le total des coûts de transaction et du transport est de 27,5 Fcfa par kilogramme, contre un écart de 94,75 Fcfa par kilogramme entre le prix à la consommation à Dakar et le prix de vente grossiste à Sikasso pour le maïs. La marge de l'importateur et du détaillant sénégalais se chiffre alors à 67,25 Fcfa par kilogramme vendu.

L'importance des marges sur les importations en provenance du Mali pour les opérateurs sénégalais et nigériens explique la forte augmentation des exportations malgré les mesures d'interdiction. Cependant, pour contourner les mesures d'interdiction, les opérateurs ont changé de stratégies. Ainsi, les exportateurs maliens, vendent carreaux magasins de leurs lieux de résidence en transférant ainsi tous les risques de saisie des céréales aux importateurs étrangers. Ce sont donc les importateurs étrangers qui se déplacent jusqu'au Mali pour convoier les camions jusqu'à leur destination en supportant tous les faux frais induits par les interdictions.

Une autre stratégie des importateurs sénégalais et nigériens a été de s'approvisionner en maïs directement en Côte d'Ivoire qui n'interdit pas les exportations afin d'éviter les tracasseries liées aux échanges avec le Mali. Ainsi, pour la première fois des opérateurs nigériens se sont installés au Nord de la Côte d'Ivoire pour exporter du maïs sur le Niger. Ce changement de stratégie de la part des principaux clients du Mali risque de faire perdre des parts de marché aux opérateurs maliens si les autorités maintiennent leur politique d'interdiction des exportations.

Conclusion

Les mesures d'interdiction des exportations ont eu pour effet principal l'augmentation des coûts de transaction. En effet, les exportations ont fortement augmenté sur certains axes, notamment le maïs, même si la Mauritanie a arrêté d'importer le mil depuis la mise en œuvre des mesures d'interdiction.

La poursuite des exportations, malgré les mesures d'interdiction s'explique par un écart très important de prix entre le Mali et ses voisins qui compensent largement la hausse des coûts de transaction induits par les restrictions à l'exportation. La leçon à retenir est que les restrictions aux exportations au Mali, n'empêchent pas la sortie des céréales aussi longtemps que les écarts de prix entre le Mali et ses voisins sont plus que suffisants pour couvrir les coûts de transaction et de transport. Ce sont donc les producteurs maliens et les consommateurs des pays voisins qui sont pénalisés par les mesures d'interdiction.

Annexe :

Liste des opérateurs grossistes céréaliers et autres acteurs rencontrés

Sikasso:

Kalilou	DIALLO
Daouda	SIDIBE
Adama	DISSA
Papa	TOURE
Zakaria	TRAORE
Bakary	TRAORE
Mama	DAOU

Ségou :

Amadou Sékou	DRAME
Sala	SOUMOUNOU
Thierno Hady	DIALLO
Moctar	TAMBADOU

Bla :

Moussa	SACKO
--------	-------

Koutiala :

Bénégo	COULIBALY
Badian	DOUMBIA
Nouhoum	SANGARE
Djakaridja	MAIGA
Abou	DIARRA
Daouda	DEMBELE

Niono :

Dougoutigui	KOUMA
Mme COULIBALY Mah	DIARRA
Bakary	DIAWARA

Nara :

Bakoré	DEMBELE
Mamadou	SAMAKE n°1
Mamadou	SAMAKE n°2
Cheikna	KOUREICHI
Modibo	DOUCOURE

Les Unités Locales de Collecte et de Diffusion (ULCD) de l'OMA :

Issa DIARRA	Niono
Issiaka SACKO	Niono
Adama DIAKITE	Koutiala
Brehima DOUMBIA	Bla
Abdoulaye COULIBALY	Sikasso
Mahamoud MAIGA	Ségou

La Direction Regionale des Transports de Sikasso: Mr. TRAORE

La Direction locale de l'Office National des Transports de Koutiala : Mr. Oumar TOGORA